



Dossier de presse

Budget primitif 2010

**Réunion de l'Assemblée départementale
Lundi 1^{er} février 2010**

Contact presse :
Véronique Lotito
Tél : 04 79 96 73 26
Courriel : veronique.lotito@cg73.fr

Dans le prolongement du Débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu en décembre 2009, et conformément à ses engagements, le Conseil général consacrera **509 M€** à la Savoie et aux Savoyards au titre de son budget 2010 (auquel il faut ajouter 91 M€ de « reste à réaliser » sur le budget 2009, soit un budget effectif de 600 M€).

Un budget résolument solidaire et volontariste qui, malgré la progression inéluctable et durable de certaines charges et la période de ralentissement de l'activité économique, ne pèsera pas sur les ménages puisque le Département a décidé de **ne pas augmenter les taux d'impôts directs**, inchangés depuis 2006.

► MALGRE LES TENSIONS, UN BUDGET 2010 SOLIDAIRE ET VOLONTARISTE

Le budget 2010 du Département s'inscrit dans un environnement économique encore incertain, la crise économique internationale ayant en 2009 touché particulièrement l'industrie savoyarde et le secteur du bâtiment et des travaux publics qui ont connu une baisse d'activité de 30 à 40%.

Dans ce contexte, **l'investissement reste en 2010 une priorité pour le Département** qui lui consacre **140 M€**, plaçant ainsi la Savoie au 15^e rang national des départements pour ses dépenses d'investissement par habitant.

Les dépenses de **fonctionnement**, qui s'élèvent à **369 M€**, sont en progression constante (+ 4,8% par rapport au BP 2009), particulièrement marquées dans le domaine de l'action sociale mais compensées pour celles concernant les personnes handicapées (Prestation de compensation handicap) et pour le rSa notamment.

Le Département conserve une capacité d'autofinancement élevée (44 M€) et un recours à l'emprunt maîtrisé (35 M€), et ce malgré des recettes impactées par la diminution des droits de mutation (45 M€ estimés en 2010 contre près de 50 M€ en 2009 et 66 M€ en 2008) qui, dans la perspective d'une reprise du marché de l'immobilier en cours d'année, pourrait bénéficier d'un ajustement favorable à la hausse.

Les recettes issues de la taxe professionnelle (102 M€) n'impactent pas le budget départemental puisque la réforme inscrite à la loi de finances 2010 prévoit une compensation intégrale de la TP en 2010 ; cette dernière représente 55% du produit fiscal direct du Département.

**Taux d'imposition 2010
et position nationale du
Département**
(source DGCL)

Taxe d'habitation : 4,92%
► 98^e rang

Taxe foncière sur propriétés
bâties : 7,46%
► 91^e rang

Taxe foncière sur propriétés
non bâties : 29,37%
► 52^e rang

► BUDGET 2010, LE CONSEIL GENERAL MET TOUTES SES FORCES DANS L'ACTION

Le budget consacré à l'**action sociale s'élève à 160 M€**, soit un peu plus de 30% du budget départemental. **27 M€ sont consacrés à l'insertion** dont 24 M€ pour le rSa. En effet, depuis sa mise en œuvre en juin 2009, le nombre de bénéficiaires a connu une progression significative : 4 886 personnes bénéficient du rSa ainsi que d'un accompagnement social et socio-professionnel.

34 M€ sont consacrés à la **prise en charge des personnes handicapées** et permettent d'assumer la montée en charge de la Prestation de compensation du handicap, l'ouverture de nouvelles places en établissements et la création de nouvelles structures.

Les dépenses liées à la protection de la famille et de l'enfance (42 M€) restent stables ; le nombre d'enfants pris en charge par le Département (933 à fin octobre 2009) est en légère diminution depuis un an.

A l'égard des **personnes âgées**, l'effort conséquent réalisé depuis 2005 par le Conseil général pour moderniser les établissements d'accueil, créer de nouvelles places, renforcer les effectifs et former les personnels se poursuit. Sur l'objectif de plus de 1 000 places à créer pour la période 2005-2010, toutes sont désormais autorisées et à ce jour, plus de la moitié sont effectivement ouvertes. Les autres sont en travaux ou à l'étude.

Au total, **46 M€** sont consacrés en 2010 aux personnes âgées pour améliorer leurs conditions de vie en établissements et en faveur de leur maintien à domicile.

A ce titre, en complément de l'ADPA, **le Département expérimente en 2010 un dispositif de soutien aux services d'aide à domicile** intervenants sur le département (48 actuellement). En effet, sans attendre les directives nationales en faveur des services d'aide à domicile qui sont pour l'essentiel déficitaires, le Département a décidé de mettre en place à leur intention le versement d'une subvention permettant :

- de prendre partiellement en charge les frais de déplacements inhérents aux interventions de ces services dans les communes les plus éloignées, et ce dans un souci d'équité à l'égard des personnes âgées en territoire isolé,
- de mieux accompagner le soutien nécessaire aux personnes âgées lourdement dépendantes.

Une évaluation de ce dispositif sera réalisée afin de le pérenniser, et ce dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes âgées et handicapées.

Le budget consacré à l'**éducation** (44 M€ en 2010), mobilise 31 M€ en dépenses de fonctionnement dont un peu plus de 19 M€ pour assurer les transports scolaires et prendre en charge, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors, le transport des apprentis savoyards poursuivant leur scolarité hors du département. **13 M€ sont consacrés à l'investissement** pour financer les travaux d'extension, de restructuration et de maintenance dans les collèges de Savoie.

En complément du budget dédié à l'éducation, le soutien à la **culture**, au **sport** et à la **jeunesse** mobilise **16 M€**, et 2010 sera marqué par la création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC), succédant à l'ADMS, chargé d'assurer la mise en œuvre du schéma pour le développement des enseignements artistiques au bénéfice de tous les territoires.

► EN 2010, L'INVESTISSEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES RESTENT AU COEUR DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

En maintenant son niveau d'investissement direct ou indirect à 140 M€, le Conseil général réaffirme son engagement en faveur de l'équipement et de l'aménagement durable du territoire, et accompagne la reprise de l'activité économique de la Savoie.

En effet, **plus de 36 M€** sont destinés à **financer des projets communaux et intercommunaux**.

Cette politique d'investissement soutenue permettra en 2010 de poursuivre les programmes de **sécurisation des routes et ouvrages d'art** du département à hauteur de **36 M€** et les **multiples opérations de maintenance du réseau routier** en plaine comme en montagne.

Par ailleurs, **13 M€** d'investissement sont mobilisés en faveur du **développement économique et touristique et de l'agriculture** : aides aux entreprises, construction du bâtiment principal de l'INES, aides aux hébergements touristiques, aux grands domaines et aux contrats stations moyennes au titre du Plan tourisme, aides à la valorisation de la forêt et des filières bois notamment.

Dans le cadre du **Plan numérique départemental**, et conformément à la décision de l'Assemblée départementale en juin 2009, 2010 sera l'année de la **résorption des zones d'ombres de l'ADSL** par la construction de NRAZO (nœud de raccordement d'abonnés en zones d'ombre) pour plus de 2 000 abonnés non encore équipés, et indépendamment du plan très haut débit en cours d'élaboration pour desservir les zones d'activité et chefs lieux du département.

De plus, sur les **13 M€** d'investissement consacrés à la **protection de l'environnement**, plus de 8 M€ seront inscrits en faveur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des communes rurales, et le Département accompagnera par ailleurs le plan bois et le plan solaire et géothermie.

En 2008, Hervé Gaymard a pris l'engagement de placer le développement durable au cœur de l'ensemble des politiques du Département.

A l'occasion du budget 2010, il a souhaité faire un point d'étape pour faire le bilan des actions conduites dans ce domaine. Construction, bâtiments et habitat, transports et déplacements, préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des milieux naturels, prévention des risques pour l'environnement et la santé, toutes les actions engagées sont inventoriées et conduisent aujourd'hui à proposer à l'Assemblée départementale **une stratégie pour un développement durable de la Savoie**.

►DTA DES ALPES DU NORD ET STRATEGIE FONCIERE : DEUX ENJEUX D'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Dans le domaine du développement durable, le Conseil général est amené à donner un avis sur **le projet de Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes du Nord, un territoire à très forts enjeux en matière environnementale**, qui mérite ce qui se fait de mieux en matière d'outil de planification de l'espace.

Aussi, l'élaboration de l'actuel projet de DTA, s'inscrivant dans le texte de 1995, n'aborde qu'un nombre limité de thématiques ne répondant plus à la réalité des enjeux des territoires ; ceux-ci s'étant appropriés depuis de nouveaux outils de planification comme le schéma de massif ou les schémas de cohérence territoriale (SCOT).

De plus, le projet de loi dit « Grenelle II » propose aujourd'hui la création de Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement durable (DTADD), plus ambitieuses et exhaustives, traitant plus largement les questions d'urbanisme et du logement, des transports et déplacements, du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'économie, de l'agriculture, des enjeux énergétiques, sans oublier, bien sûr, la préservation des sites, des paysages et des continuités écologiques.

On peut ainsi mesurer aujourd'hui l'écart qu'il y a entre l'ambition affichée par le « Grenelle II » d'aborder dans ces nouvelles « DTADD », de manière cohérente et exhaustive, l'ensemble des thématiques relevant du développement durable (climatologie, communications numériques, enjeux énergétiques...) et le contenu de l'actuel projet de DTA.

L'achèvement en l'état d'une DTA datée, décalée et étriquée est donc contraire au développement durable des Alpes du Nord.

Sa substitution par une nouvelle « DTADD », élargie à l'ensemble des thèmes du développement durable constitue pour la Savoie une réelle opportunité en faveur d'un aménagement équilibré et respectueux du territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche Prospective Savoie 2020, le Département est fortement impliqué dans les réflexions et les enjeux de protection du potentiel foncier.

Aussi, dans un souci de gestion raisonnée de l'espace, le Département souhaite engager une réflexion **pour une stratégie foncière départementale** globale, adaptée aux enjeux des politiques territoriales de la Savoie.

► UNE REFORME DES AIDES AUX COLLECTIVITES NECESSAIRE

Au delà de ses compétences obligatoires, le Conseil général a développé depuis de nombreuses années des politiques volontaristes en direction des communes, des intercommunalités et des territoires, comptant ainsi plus de 200 natures de projets subventionnés.

Depuis leur création, les dispositifs d'aides aux collectivités ont fait l'objet d'ajouts ou de modifications partiels mais n'ont jamais été profondément réformés.

La complexité et l'enchevêtrement des différents dispositifs d'intervention nuisent à l'efficacité, à la lisibilité et à la cohérence de l'action départementale.

Aussi, le Conseil général a engagé en 2009 une importante réflexion sur la réforme des aides aux collectivités, pilotée par Michel Bouvard, Vice-Président délégué aux finances, et associant l'ensemble des Conseillers généraux et les services du Département.

Cette réforme propose une architecture des interventions du Département simplifiée : des programmes départementaux resserrés, un Fonds départemental pour l'équipement des communes (FDEC) élargi et des Contrats Territoriaux aux missions diversifiées et encadrées.

Par ailleurs, dans un souci de solidarité et d'aménagement équilibré du territoire, le Département a souhaité renforcer son soutien aux projets d'investissement portés par les communes dites défavorisées d'une part, et par les intercommunalités d'autre part. Il conforte également le rôle des territoires, comme espaces de projet et de réflexion collective.

Enfin, afin de contribuer à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre et plus généralement aux principes de développement durable, le Conseil général prendra en compte la performance énergétique des bâtiments qu'il sera amené à subventionner.

Cette réforme, dont la mise en application est prévue en 2011, est proposée sans réduction des moyens financiers par rapport aux aides accordées jusqu'alors aux collectivités par le Département.